



MIXEUR PLONGEANT

150W



Modèle : 10000187755/HM-963
220-240V~50/60Hz



INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ IMPORTANTES

- Le fabricant ne sera pas tenu responsable de tous dommages si les consignes de sécurité ne sont pas respectées.
- Si le cordon d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son réparateur ou des personnes qualifiées afin d'éviter tout risque.
- Ne jamais déplacer l'appareil en tirant sur le cordon et veillez à ce que ce dernier ne devienne pas entortillé.
- L'appareil doit être posé sur une surface stable et nivelée.
- Ne jamais utiliser l'appareil sans supervision d'un adulte.
- Cet appareil est uniquement destiné à des utilisations domestiques et seulement dans le but pour lequel il est fabriqué.
- Pour protéger les enfants des dangers des appareils électriques, veillez à ne jamais laisser l'appareil sans surveillance. Par conséquent, il faudra choisir un lieu de rangement pour l'appareil inaccessible aux enfants. Veillez à ce que le cordon ne pende pas.
- Ne pas immerger le cordon, la prise ou l'appareil dans de l'eau ou autre liquide afin de vous éviter un choc électrique.
- Eteignez l'appareil et débranchez-le du secteur avant de changer les accessoires, ou d'approcher de parties amovibles durant le fonctionnement.
- Débranchez toujours l'appareil du secteur si vous laissez le produit sans surveillance et avant de le monter, le démonter ou le nettoyer.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- Les enfants ne doivent pas utiliser l'appareil comme un jouet.
- Ne pas laisser les enfants utiliser le mélangeur sans surveillance.

- Conserver l'appareil et son câble hors de portée des enfants.
- **REMARQUE:** Les lames du hachoir sont très tranchantes, évitez le contact physique lors du vidage et du nettoyage de l'appareil, vous pouvez vous blesser gravement.

DESCRIPTION DES PIÈCES

1. Lames
2. Bouton Marche



AVANT LA PREMIÈRE UTILISATION

- Retirez l'appareil et les accessoires du carton. Retirez les autocollants, le film ou le plastique protecteur de l'appareil.
- Essuyez toutes les pièces amovibles avec un chiffon humide avant d'utiliser votre appareil. Ne jamais utiliser de produits abrasifs.
- Branchez le cordon d'alimentation sur la prise. (NB: Veillez à ce que la tension indiquée sur l'appareil corresponde à la tension du secteur local avant le branchement.) Tension: 220 ~ 240V 50Hz

UTILISATION

- Afin d'éviter les éclaboussures, placez la lame dans le bol avant de mettre l'appareil en marche.
- Utilisez l'interrupteur marche/arrêt pour mettre le mixeur en marche, placez le hachoir sur la base du bol.
- Utilisez le bol haut à moitié plein, lorsque vous souhaitez mixer des volumes plus importants, veuillez utiliser de petites quantités.
- Déplacez doucement l'appareil de haut en bas et avec un mouvement circulaire afin de mélanger les ingrédients.

NETTOYAGE ET ENTRETIEN

- L'appareil doit être préalablement débranché pour effectuer toute opération de nettoyage ou de maintenance.
- Nettoyez l'appareil avec un chiffon humide. N'utilisez jamais de nettoyeurs forts et abrasifs, de tampon à récurer ni de paille de fer, car cela endommagerait l'appareil.
- N'immergez jamais l'appareil dans l'eau ni aucun autre liquide. L'appareil ne va pas au lave-vaisselle.

DIRECTIVES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Cet appareil ne doit pas être jeté aux ordures ménagères à la fin de sa durée de vie, mais doit être rendu à un centre de recyclage d'appareils ménagers électriques et électroniques. Ce symbole sur l'appareil, la notice d'emploi et l'emballage attirent votre attention sur ce sujet important. Composants utilisés dans cet appareil sont recyclables. En recyclant les appareils ménagers. Usages, vous contribuez à un apport important à la protection de notre. Environnement. Adressez-vous aux autorités locales pour des renseignements concernant le centre de recyclage.

GARANTIE

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.
 2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
 3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
 4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.
 5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge.
- Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.

Article L 211-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al. 1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

DIRECTIVES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cet appareil ne doit pas être jeté aux ordures ménagères à la fin de sa durée de vie, mais doit être rendu à un centre de recyclage d'appareils ménager électriques et électroniques. Ce symbole sur l'appareil, la notice d'emploi et l'emballage attirent votre attention sur ce sujet important. Composants utilisés dans cet appareil sont recyclables. En recyclant les appareils ménagers. Usages, vous contribuez à un apport important à la protection de notre Environnement. Adressez-vous aux autorités locales pour des renseignements concernant le centre de recyclage.



Importé par : **La Foir'Fouille S.A.**
155 Avenue Clément Ader
34174 Castelnau-le-lez France